

Retard à la décision thérapeutique adaptée sur un jument atteinte De coliques par impaction

par le Dr Vre Michel Baussier



Analyse des barrières

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.

Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

Barrières de prévention	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
La valeur vénale de la jument a été prise en compte	Non	C'est une incontestable carence car la valeur conditionne la stratégie thérapeutique
L'avis du propriétaire a immédiatement été pris, son consentement à la stratégie thérapeutique a été recueilli en première intention	L'animal était en pension et le contrat de soins a été spontanément et implicitement établi à tort avec le détenteur de l'animal.	OUI Difficulté très fréquente en médecine équine (propriétaire souvent distant, non joignable, propriétaires multiples et dispersés, etc.)
Un compte rendu de visite a été établi	Non Seulement une ordonnance.	Contribution accessoire
La possibilité d'accord pour l'option chirurgicale a été envisagée dès le diagnostic	Non D'autant que le contact n'a pas été pris avec le propriétaire.	Majeure car aurait pu alors être pris en première intention avec l'équipe chirurgicale
Les médicaments ont été administrés conformément à l'AMM.	Pas l'AINS (Posologie doublée)	Rapport bénéfique/risque défavorable
Barrières de récupération	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Lors du deuxième appel, l'animal a été référé pour option chirurgicale	Non Appel en service de garde. Communication interne non optimale au sein de l'équipe vétérinaire.	Procrastination non productive
Barrières d'atténuation	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Le traitement chirurgical a été tenté (dans les 24 heures)	Oui	Échec de l'intervention

Analyse des causes

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défauts de compétences techniques du praticien	Le praticien, généraliste n'intervenant qu'occasionnellement en matière équine, a reconnu avoir sous-estimé la gravité de l'impaction du cæcum et donc le pronostic.	Incontestable
Défauts de compétences non techniques du praticien	Il n'a pas alerté sur le risque (gravité) et, de ce fait, un retard à la décision chirurgicale lui a été reproché. Consentement du détenteur et du propriétaire insuffisamment éclairé.	Majeure

Analyse détaillée selon la méthode des temps

Détail des défauts de compétences non techniques	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Tempo de la clinique des vétérinaires intervenus en première intention	Groupe d'omnipraticiens généralistes. Consignes non transmises au service de garde.	OUI en raison d'un défaut de communication interne
Tempo du praticien (Éléments liés à ses attitudes et au choix de la stratégie thérapeutique)	Généraliste ayant bien rempli sa mission première de diagnostic et de traitement. N'a pas anticipé les évolutions possibles ni cherché à obtenir un parfait consentement à la stratégie à court terme adoptée.	Majeure
Tempo du détenteur de l'animal (Éléments liés à son comportement)	Déresponsabilisé dès lors qu'un praticien est intervenu sans délai. N'a pas informé le vétérinaire du niveau d'engagement attendu du propriétaire quant aux moyens. A tardé à prévenir le propriétaire.	Mineure mais non nulle
Tempo du propriétaire de l'animal (Attaché à la valeur de la jument)	Attaché à la valeur vénale de sa jument. À la recherche d'un payeur solvable.	Très importante